



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 12 mars 2002 à 19 :30 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Madame la mairesse : Louise Saucier
Madame la conseillère : Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers : Richard Laplante
Lionel Boudreau
Pascal Dion
Raymond Villeneuve
Secrétaire-trésorier : Daniel Dufour

Était absent M. le conseiller Richard Gamache

02-03-042

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue

02-03-043

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé tout en retirant les points suivants :

- 5- Résolution – Signataire autorisé – Convention de droit de passage – sentier pédestre au Mont Springer
- 6- Résolution – Appui financier – projet de sentier pédestre dans les limites immédiates de la zone urbanisée

Et tout en ajoutant les items suivants :

17- Résolution – Appui au Festival du doré Baie-James – Demande de subvention au programme « Fonds de l'Environnement Shell »

18- Résolution – Carte de crédit VISA – Administration générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-044

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DE FÉVRIER 2002

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2002 et ceux des assemblées spéciales du 21 février 2002 soient et sont acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

02-03-045

4.- ADOPTION DES COMPTES – JANVIER 2002

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de février 2002 s'élevant à 167,484.35\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 50,913.77\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-046

5.- RÉSOLUTION – MODIFICATION – RÉSOLUTION 02-02-041

CONSIDÉRANT QUE la résolution 02-02-041 stipulait dans son dernier considérant que la firme d'ingénieurs Dessau-Soprin avait été retenue pour les services professionnels reliés au projet d'amélioration des infrastructures de captage des eaux usées et pour l'implantation d'un système de traitement;

CONSIDÉRANT QU'aucun appel d'offres n'a été lancé à l'égard de l'attribution d'un tel mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'analyste du Ministère des Affaires Municipales a recommandé de supprimer cette mention;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais modifie la résolution 02-02-041 afin de supprimer dans son dernier considérant le segment de phrase « et d'eaux usées »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-047

6.- RÉSOLUTION – APPUI – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU À LARGE BANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA JAMÉSIE

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte aux organismes publics et parapublics de la Jamésie de se doter d'infrastructures modernes;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à notre organisme de participer et de profiter des avantages liés au soutien des gouvernements en ce qui a trait au financement;

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée vise à solutionner à long terme les problématiques liées à la faible largeur des liens de communication pour les Jamésiens;

CONSIDÉRANT la vocation régionale du projet et ses retombées potentielles;

CONSIDÉRANT QUE la phase « un » du partenariat n'entraîne aucun déboursé et laisse toute la liberté quant à l'engagement définitif de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Conseil régional de développement de la Baie-James, les gouvernements fédéral et provincial ont besoin de connaître l'intention des organismes afin de faire cheminer ce dossier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT notre intention de nous situer comme partenaire propriétaire du réseau local et partenaire-client pour le réseau global dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les nombreuses synergies qu'offre l'opportunité de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE la phase suivante du partenariat nous permettra de nous situer plus précisément dans le cadre de la démarche globale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais donne son appui au projet de développement du réseau à large bande sur le territoire de la Jamésie et de signifier son intention d'adhérer au réseau sous réserve des conditions de partenariat qui seront annoncées ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-048

7.- **RÉSOLUTION – ACCESSIBILITÉ GRATUITE – PLANS D'EAU ENSEMENCÉS – PARC DE LA CHUTE ET LAC BEAVER**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Pêche en Ville » prévoit l'ensemencement à des fins éducationnelles et récréatives de plans d'eau situés au Parc de la Chute et au lac Beaver;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la gratuité d'accès à la population désireuse de bénéficier de telles activités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE la Ville de Chapais assure l'accessibilité gratuite au lac Beaver et au plan d'eau situé au Parc de la Chute.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-049

8.- **RÉSOLUTION – MANDAT – APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION COMMUNE DES MATIÈRES DANGEREUSES AVEC VILLE DE CHIBOUGAMAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais ne génère pas suffisamment de déchets dangereux pour mettre sur pied un service de collecte spécifiquement axé sur ce type de déchets;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'associer à la Ville de Chibougamau pour établir un mode de collecte économique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais accepte de s'associer à la Ville de Chibougamau pour vérifier la faisabilité d'une disposition commune des déchets dangereux et mandate cette dernière afin d'effectuer un appel d'offres à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

02-03-050

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.- **RÉSOLUTION –DEMANDE D’ASSISTANCE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le programme d’assistance financière aux manifestations de la Fête nationale du Québec accorde un soutien financier favorisant la réalisation de projets locaux pour la célébration de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE l’organisation désignée doit adresser au plus tard le 30 mars 2002 sa demande de subvention dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE madame Mona Francoeur, agente de développement en tourisme, soit et est autorisée à formuler une demande d’assistance financière auprès du mandataire régional du Mouvement National des Québécoises et Québécois pour l’organisation de la Fête nationale de 2002.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-051

10.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT – HONORAIRES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES**

CONSIDÉRANT diverses consultations effectuées entre novembre 2001 et janvier 2002 et le mandat octroyé à la firme d’avocats Morency, Tremblay, Lemieux Fortin concernant la contre-expertise médicale exigée à l’égard de M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires et déboursés judiciaires produits par la firme Morency, Tremblay, Lemieux Fortin en date du 31 décembre 2001 (facture 5742) au montant de 1,136.18\$ et le compte d’honoraires no 6005 présenté en date du 31 janvier 2002 par la firme précitée au montant de 1,108.07\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-052

11.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES – PARTICIPATION FINANCIÈRE 2001**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a approuvé les prévisions budgétaires 2001 du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James en vertu de sa résolution no 01-05-089;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture no 466 émise en date du 31 décembre 2001 au montant de 3,968.00\$ représentant la participation annuelle de l’exercice financier 2001.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

02-03-053

12.- **RÉSOLUTION – APPROBATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2002 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais assure une contribution financière de 3,2% du budget de fonctionnement du Transport adapté Chapais- Chibougamau- Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme susmentionné a transmis ses prévisions budgétaires pour l'année en cours en date du 13 février 2002;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires soumises s'élèvent à 121,000\$ comparativement à 109,332\$ l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires n'entraînent pas d'augmentation de la contribution municipale, l'organisme précité ayant accepté de geler la participation à son niveau de 2001;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2002 présentées par le Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-054

13.- **RÉSOLUTION –SIGNATAIRE AUTORISÉ – ENTENTE CONCERNANT L'ENTREPOSAGE ET L'UTILISATION D'UNE UNITÉ DE RASSEMBLEMENT DE BLESSÉS**

CONSIDÉRANT QUE la coordination ministérielle en sécurité civile du Ministère de la Santé et des Services sociaux et la coordination régionale en Sécurité Civile du Centre régional de Santé et de Services Sociaux de la Baie-James désirent, dans le cadre du programme de sécurité civile, entreposer dans les locaux de la Ville de Chapais un ensemble d'urgence pouvant être utilisé pour répondre aux besoins de la population en cas d'urgence;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du protocole d'entente concernant l'entreposage de l'inventaire d'Unité de rassemblement de blessés soumis par le Centre régional de Santé et de Services Sociaux de la Baie-James.

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente susmentionné.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-055

14.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - CONTRAT D'ENTRETIEN DU BOULEVARD SPRINGER**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a transmis en date du 11 mars 2002 une proposition de renouvellement de contrat relative aux travaux d'entretien d'été et d'hiver du boulevard Springer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce contrat couvrant la période du 1 avril 1999 au 31 mars 2000 avec tacite reconduction jusqu'au 1 avril 2002 comportait un prix global à forfait établi à 23,696.32\$;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau contrat d'entretien proposé est basé sur un prix global à forfait de 29,518.03\$ ventilé comme suit : 21,561.80\$ pour l'entretien d'hiver et 7,956.23\$ pour l'entretien d'été;

Il est proposé par M. le conseiller Richard Laplante
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la Ville de Chapais accepte les termes du contrat 3772-99-4409 entre Ville de Chapais et le Ministre des Transports soumis en date du 27 avril 1999;

QUE la Ville de Chapais autorise M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat susmentionné.

Madame Louise Saucier, mairesse, demande le vote. Monsieur le conseiller Raymond Villeneuve vote contre l'adoption de la présente résolution. M. le conseiller Richard Laplante vote en faveur conditionnellement à ce qu'on établisse pour la prochaine année une évaluation financière reliée au coût de ces services. Madame la conseillère Madeleine Devin de même que messieurs les conseillers Lionel Boudreau et Pascal Dion votent en faveur de l'adoption de la présente résolution tout en demandant de vérifier si cela est rentable pour la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-056

15.-

RÉSOLUTION – APPUI AU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME « FONDS DE L'ENVIRONNEMENT SHELL »

CONSIDÉRANT QUE le quai de béton situé au débarcadère du Lac Opémiska possède une longueur excédentaire par rapport à la norme édictée par le Ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a engendré 2 avis d'infraction émis par les représentants du ministère susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James a suggéré des travaux correctifs appropriés à savoir la coupe du bloc de béton situé entre les deux rampes de mise à l'eau de 1.7 mètre de largeur par 2 mètres de profondeur, les travaux de stabilisation du terrain au coin sud-ouest du stationnement par des arbres ou arbustes et le retrait à chaque période hivernale des quais flottants;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Doré Baie-James entend faire une demande au Fonds de l'Environnement Shell afin de réaliser ces travaux correcteurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE la Ville de Chapais accorde son appui au Festival du doré Baie-James dans ses démarches visant à obtenir une subvention destinée à la réalisation des travaux correcteurs susmentionnés via le programme « Fonds de l'Environnement Shell »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

02-03-057

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

16.- RÉSOLUTION – CARTE DE CRÉDIT VISA – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la municipalité requièrent parfois l'utilisation d'une carte de crédit;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services bancaires de la Caisse populaire de Chibougamau (Centre de services de Chapais) prévoit la possibilité d'obtenir une telle carte de crédit;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE la Ville de Chapais demande à la Caisse populaire de Chibougamau (Centre de services de Chibougamau) l'émission d'une carte de crédit attribuée au nom de M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame la conseillère Madeleine Devin informe la population de la tenue d'une descente au flambeau le 23 mars prochain. Elle ajoute qu'il y aura aussi une soirée Bénévoles.

Monsieur le conseiller Richard Laplante signale qu'il y aurait lieu de consulter les conseillers avant de faire appel aux services des avocats.

QUESTIONS DU PUBLIC

Commentaires portant sur la rencontre de consultation de la population concernant la problématique de la neige sur le boulevard.

Commentaires sur l'émission de constats d'infraction concernant le dépôt de neige sur les terrains vacants.

Commentaires sur la hausse du compte de taxes à savoir sur la possibilité que la municipalité vive au-dessus de ses moyens.

Proposition de mise en commun des services de loisir entre les villes de Chapais et de Chibougamau.

Commentaires sur le délai avant l'adoption d'une résolution d'appui concernant les projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Madeleine Devin appuyée par M. le conseiller Lionel Boudreau et faite.

Louise Saucier
Mairesse



Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 mars 2002 à 18 :30 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Madame la mairesse :	Louise Saucier
Madame la conseillère :	Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers :	Richard Laplante Lionel Boudreau Pascal Dion Raymond Villeneuve
Secrétaire-trésorier :	Daniel Dufour

Était absent M. le conseiller Richard Gamache

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, madame la mairesse, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

Les membres du conseil présents demandent de scinder la résolution initialement prévue de façon à pouvoir prendre une décision distincte sur chaque projet de mise en valeur présenté.

02-03-058

1.- **RÉSOLUTION – APPUI – PROJET « SENTIER PÉDESTRE QUATRE SAISONS » - PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Chapais est le berceau de plusieurs initiatives depuis l'origine du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE ces projets créateurs d'emplois ont une incidence économique non négligeable dans la communauté chapaisienne ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de mise en valeur ci-haut mentionnés produisent un rayonnement récréo-touristique qui dépasse largement le cadre local;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet « Sentier pédestre Quatre Saisons » s'inscrivant dans le cadre des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2002-2003 :

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas au règlement de zonage municipal ni à aucune disposition du règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Chapais ;

EN CONSÉQUENCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE la Ville de Chapais transmette son appui au Ministère des Ressources Naturelles à l'égard du projet susmentionné pour les fins de l'application du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2002-2003;

QUE la Ville de Chapais demande à ce que le mandataire de ce projet, à savoir la Corporation des Loisirs de Chapais, favorise l'achat local, respecte et assure elle-même la mise de fonds exigée de 10% des coûts admissibles et détienne une assurance-responsabilité civile adaptée aux risques encourus par la mise en service d'un tel sentier;

QUE le mandataire soit et est assujetti à l'obligation de signer une formule d'engagement et de fournir les rapports financiers reliés à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-059

2.- **RÉSOLUTION – APPUI – PROJET « UN MONT POUR TOUT LE MONDE (PHASE 4) – PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Chapais est le berceau de plusieurs initiatives depuis l'origine du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE ces projets créateurs d'emplois ont une incidence économique non négligeable dans la communauté chapaisienne ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de mise en valeur ci-haut mentionnés produisent un rayonnement récréo-touristique qui dépasse largement le cadre local;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet « Un Mont pour tout le monde (phase 4) » s'inscrivant dans le cadre des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2002-2003 :

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas au règlement de zonage municipal ni à aucune disposition du règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Chapais ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Lionel Boudreau

QUE la Ville de Chapais transmette son appui au Ministère des Ressources Naturelles à l'égard du projet susmentionné pour les fins de l'application du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2002-2003;

QUE le mandataire soit et est assujetti à l'obligation de signer une formule d'engagement et de fournir les rapports financiers reliés à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

02-03-060

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

3.- RÉSOLUTION – APPUI – PROJET « CULTURE DE POMMES DE TERRE » - PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Chapais est le berceau de plusieurs initiatives depuis l'origine du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE ces projets créateurs d'emplois ont une incidence économique non négligeable dans la communauté chapaisienne ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de mise en valeur ci-haut mentionnés produisent un rayonnement récréo-touristique qui dépasse largement le cadre local;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet « Culture de pommes de terre » s'inscrivant dans le cadre des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2002-2003 :

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas au règlement de zonage municipal ni à aucune disposition du règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Chapais ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Richard Laplante

QUE la Ville de Chapais transmette son appui au Ministère des Ressources Naturelles à l'égard du projet susmentionné pour les fins de l'application du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2002-2003;

QUE le mandataire dudit projet, lorsque la phase 2 du projet de porcherie sera ultérieurement déposée à la municipalité, fournisse le certificat d'autorisation relié à l'établissement du projet de porcherie et fournisse les documents requis pour quantifier le lisier de porc produit;

QUE le mandataire soit et est assujéti à l'obligation de signer une formule d'engagement et de fournir les rapports financiers reliés à la réalisation dudit projet.

Madame la mairesse Louise Saucier demande le vote sur cette résolution. Tous les membres présents votent en faveur de l'adoption de la présente résolution à l'exception de Mme la conseillère Madeleine Devin qui manifeste sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Louise Saucier
Mairesse



Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 27 mars 2002 à 18 :30 heures en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Madame la mairesse : Louise Saucier
Madame la conseillère : Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers : Lionel Boudreau
Pascal Dion
Raymond Villeneuve
Secrétaire-trésorier : Daniel Dufour

Étaient absents Messieurs les conseillers Richard Gamache et Richard Laplante

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, madame la mairesse, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

02-03-061

1.- **RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et rédigé tout en inversant les points 2 et 3 et tout en changeant le titre de la résolution no 2 pour le suivant :

Résolution – Demande d'aide financière au programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Projet d'amélioration des Infrastructures de distribution et de traitement de l'eau potable
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-062

2.- **RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déposé le 28 février 2002 une demande d'aide financière au programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre André Boisclair a annoncé récemment la création du programme d'Infrastructures Québec-Municipalités, en accordant une priorité aux projets qui pourront démarrer avant juillet 2002;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les projets déjà présentés peuvent être transférés à ce nouveau programme à la suite de l'adoption par la municipalité d'une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent être achevés au 31 décembre 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière au programme d'Infrastructures Québec-Municipalités pour la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures de distribution et de traitement d'eau potable évalué à 5,873,768\$;

QUE les travaux d'ingénierie, de recherche en eau souterraine et autres travaux prévus en 2002 ne débiteront que sur réception d'un document d'acceptation du financement de 95% du projet qui doit être assumé par le gouvernement du Québec.

QUE M. Patrick Giard soit et est autorisé à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-03-063

3.- **RÉSOLUTION – ENGAGEMENT FINANCIER – PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déposé le 28 février 2002 une demande d'aide financière au programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre André Boisclair a annoncé récemment la création du programme d'Infrastructures Québec-Municipalités, en accordant une priorité aux projets qui pourront démarrer avant juillet 2002;

CONSIDÉRANT QUE les projets déjà présentés peuvent être transférés à ce nouveau programme à la suite de l'adoption par la municipalité d'une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent être achevés au 31 décembre 2003;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Boudreau
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

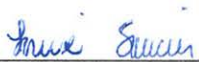
QUE la Ville de Chapais s'engage à payer un maximum de 5% du coût du projet, soit la somme de 293,668\$, conditionnellement à l'obtention de la subvention applicable représentant 95% du coût du projet à être versée par le gouvernement du Québec et conditionnellement à l'approbation par les personnes habiles à voter du règlement d'emprunt préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



Louise Saucier
Mairesse



Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier